

# Cours « d'Aquarelle dans le mouillé » - ORGERUS 2020 - 2021

## Un mardi matin tous les 15 jours

Ces cours ont lieu à Orgerus (78790), au RDC de la salle des fêtes du Pré Romain, sous l'égide de l'association « Bisconcella ».

Ils se déroulent le mardi matin, de 9h00 à 12h00, soit 15 séances de 3 heures (tous les 15 jours environ) réparties sur l'année scolaire. Ce cours est personnalisé et regroupera 9 élèves au maximum.

Chaque personne apporte son matériel personnel. La liste du matériel est fournie sur demande. Le matériel peut vous être prêté pour le 1er cours, sur confirmation de votre présence à la date proposée. Le premier cours sert de « test » : si cela ne vous convient pas, vous ne payez rien. L'inscription annuelle devient définitive dès le 2<sup>ème</sup> cours : le règlement des cours se fait alors, à compter du 1<sup>er</sup> cours suivi.

Pour 2020 / 2021, le calendrier des cours d'AQUARELLE du mardi matin est le suivant :

1<sup>er</sup> trimestre (6 séances) :

**15 et 29 septembre – 13 octobre – 3 et 24 novembre – 8 décembre 2020**

2<sup>ème</sup> trimestre (5 séances) :

**12 et 26 janvier – 2 février – 9 et 23 mars 2021**

3<sup>ème</sup> trimestre (4 séances) :

**6 avril – 4 et 18 mai – 1<sup>er</sup> juin 2020**

A noter dans vos tablettes :

2 stages à la journée vous sont proposés : **les mardis 6 octobre 2020 et 8 juin 2021.**

Le règlement des cours se fait en 2 parties :

- L'adhésion annuelle, réglée à l'association « Bisconcella », dès le 2<sup>ème</sup> cours suivi, couvre l'année scolaire de septembre à juin : elle est indispensable pour l'assurance. Ce chèque de 30 € est à libeller à l'ordre de « Bisconcella ».

- Le montant des cours est de 396 € pour l'année. Il est réglé par l'association à l'intervenante. Vous pouvez faire 3 chèques de 132 €, libellés à l'ordre de « Bisconcella » (et jusqu'à 6 chèques maxi) : ils seront débités en Octobre, Janvier et Mars, au plus tard. Le règlement est effectué en totalité à l'inscription, dès le 2<sup>ème</sup> cours suivi.

Il ne sera effectué aucun remboursement, en cas d'abandon ou d'absence en cours d'année, quelle qu'en soit la cause. Lorsqu'un cours est commencé en cours d'année, le règlement s'effectue au pro-rata des cours restant à suivre. Une facture peut vous être établie par trimestre, uniquement sur demande.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez me joindre au 01 34 87 63 69 (avec répondeur), ou au 07 81 00 90 68 (par sms uniquement), ou encore par mail : smaronifortin@outlook.fr

**Merci de privilégier les sms pour vos communications en cours d'année (regardés au quotidien).**

**Sophie MARONI FORTIN**

4 Route de la Mare 78550 GRESSEY [www.sophie-maroni.odexpo.com](http://www.sophie-maroni.odexpo.com)

*Partie à conserver par le stagiaire*

Bulletin d'inscription - Année **2020 - 2021**

*A remettre à Sophie MARONI FORTIN*

Cours « d'Aquarelle dans le mouillé » à ORGERUS - **Mardi matin (« tous les 15 jours ») 9h00-12h00**

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphones fixe & portable :

Mail :

Connaissances en techniques artistiques :

Je m'engage à respecter les informations, données dans le règlement ci-dessus, qui m'a été remis lors de l'inscription ou envoyé par mail.

Date :

Signature :